

Secrétariat général

Désignation

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 10 décembre 2020

OBJET : SOCIÉTÉ ANONYME DE COORDINATION DÉPARTEMENTALE – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.

Mesdames, messieurs,

Le 27 février 2020, notre assemblée approuvait la création d'une société anonyme de coordination départementale dénommée « Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis, société de coordination » dont les actionnaires sont Seine-Saint-Denis habitat, la SCP HLM DOMEFI et la SCIC HLM Les Habitations populaires.

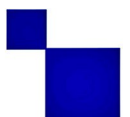
Ladite décision prévoyait notamment ma désignation pour représenter le Département en qualité de représentant permanent au conseil de surveillance, ainsi que pour le représenter aux assemblées générales de la société anonyme de coordination.

Je souhaite y être remplacé et je vous propose de désigner notre collègue M. Abdel Sadi pour me succéder en tant que représentant du Département à la société anonyme de coordination. Il siègera ainsi au conseil de surveillance en qualité de représentant permanent avec voix délibérative, et assistera aux assemblées générales avec voix consultative.

Je vous en remercie.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel



Délibération n° du 10 décembre 2020

SOCIÉTÉ ANONYME DE COORDINATION DÉPARTEMENTALE – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération n°2020-II-06 du 27 février 2020 relative à la création de la société anonyme de coordination départementale dénommée « Groupe Seine-Saint-Denis habitat, société de coordination »,

Vu les statuts signés le 5 novembre 2020 de « Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis, société de coordination »,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE M. Abdel Sadi, vice-président du conseil départemental, pour représenter le Département et siéger au conseil de surveillance et à l'assemblée générale de la société anonyme de coordination en remplacement de M. Stéphane Troussel.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

